

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CFG BANK



BANQUE AGRÉÉE PAR DÉCISION DU GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB N° 35
DU 25 AVRIL 2012 • SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL
SOCIAL DE 559.173.300 DIRHAMS • SIÈGE SOCIAL : 5/7, RUE IBNOU TOUFAÏL,
CASABLANCA • RC 67421 • IF 1031055

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de CFG Bank s'est réunie le lundi 30 mai 2022 à 10h00 au siège social de la société, sis à Casablanca, 5-7 rue Ibnou Toufaïl.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant en matière ordinaire, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises.

Conformément à la réglementation en vigueur, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2021, qui ont été publiés le 31 mars 2022, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, ont été approuvés par ladite assemblée et n'ont subi aucun changement.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant en matière extraordinaire, a autorisé une augmentation de capital réservée d'un montant de 4.000.000,00 de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de catégorie B.